

Délibération n°2025-44

Thème : JEUNESSE ET SOCIAL 1

Objet : Demandes de subventions pour la Maison France Services

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 28 mars 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 22 Pouvoirs : 5 Suffrages exprimés : 27

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Aurélie ANNEQUIN ; Camille FELLER ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; Lisa MARCEL ; François PREVOST ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christian CHIAPELLA ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Michel DALMASSO
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
M. Antoine DE RUFFRAY donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA

Absents excusés :

Emmanuel LUTHRINGER, Michel CHAPUIS, Antoine DE RUFFRAY Nadine CURNIER, Stéphane DERRIVES.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et plus précisément sa compétence en matière de politique des services aux publics ;

VU la politique conduite par la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure visant à consolider et à développer des services nécessaires au maintien des populations sur le territoire communautaire ;

VU la déclinaison de cette politique à travers la gestion, le financement et l'animation de la Maison France Services ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250403-44-2025-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

ATTENDU que la Maison France Services accueille, aide et oriente tous les publics concernés par l'ensemble des organismes signataires de la convention de collaboration présents sur le territoire ;

ATTENDU que le montant des dépenses au titre de l'année 2025 au regard du fonctionnement de la structure est estimé à hauteur de 154 311 € ;

CONSIDERANT le plan de financement ci-après exposé :

Budget prévisionnel
Maison France Services Pays de Forcalquier - Montagne de Lure
Période du 1er janvier au 31 décembre 2025

| DEPENSES | Montant TTC | |
|---|------------------|---------------|
| ACHATS | 1 900 € | |
| Fournitures diverses | 800 € | |
| Fournitures administratives | 1 100 € | |
| CHARGES EXTERNES | 10 590 € | |
| Maintenance équipements | 1 160 € | |
| Maintenance postes informatiques | 4 300 € | |
| Frais photocopieurs | 1 880 € | |
| Télécommunications | 1 500 € | |
| Déplacements | 1 750 € | |
| CHARGES DE PERSONNEL (1) | 141 821 € | |
| Rémunération de personnel (brute) et charges sociales | 141 821 € | |
| TOTAL DEPENSES | 154 311 € | |
| PRODUITS | Montant | % |
| ETAT FNADT | 20 000 € | 12,96% |
| ETAT FONDS NATIONAL France SERVICES (FNFS) | 25 000 € | 16,20% |
| CONSEIL DEPARTEMENTAL 04 | 6 000 € | 3,89% |
| Partenaires financiers | 51 000 € | 33,05% |
| Autofinancement - Communauté de communes | 103 311 € | 66,95% |
| TOTAL PRODUITS | 154 311 € | 100% |

(1) Agents d'accueil, personnel d'entretien, suivi comptable et administratif

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- De se prononcer sur le plan de financement portant engagement des financeurs à hauteur de 33,05 %,
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les demandes de subventions afférentes,
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250403-44-2025-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 15 AVR. 2025

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250403-44-2025-DE
Date de réception préfecture : 15/04/2025